Logo CFDT

[ORANGE SCE] Une direction qui peine à justifier l’inexplicable ! Pour la CFDT derrière chaque suppression d’emploi, il y a un collègue, une famille et des proches.

Le projet de la direction, pour lequel un accord est actuellement en négociation, n’est pas qu’une rupture conventionnelle collective (RCC). Même si la direction affirme que les départs ne seront que sur la base du « volontariat », l’objectif à terme reste la suppression totale de 669 emplois à SCE. Ce qui signifie que dans moins d’un an, SCE aura perdu 25 % de sa force au travail : RCC, mobilités forcées, TPS…

Courage fuyons, pour justifier l’inexplicable !

La direction refuse la demande de la CFDT de geler la négociation le temps de consulter les instances de représentation du personnel (CSEE SCE et CSE Central), ce qui aurait permis une expertise légale dans le but de trouver d’autres solutions.

En séance de négociation, alors que nous sommes censés être dans une négociation loyale, la direction :
• Ne fournit aucune réponse écrite aux demandes de la CFDT,
• Omet de communiquer certains documents avant les réunions,
• Ne fournit aucun projet d’accord écrit entre les séances,
• Impose un agenda de négociation contraint, la négociation doit s’arrêter mi-mai,
• Fait preuve de cynisme, qui tient dans cette phrase répétée à plusieurs reprises : « Par ailleurs, dans le cadre des réflexions en cours, un nombre limité de postes supplémentaires pourrait également être concerné par le dispositif de RCC ».

La direction choisit d’appliquer un modèle inéquitable sur les emplois concernés par la RCC qui ne tient pas compte :
• de la taille des équipes et des métiers, certains métiers vont disparaitre à SCE,
• de la nécessité de garantir l’emploi sur tous nos sites SCE,
• des salariés qui sont sur plusieurs métiers/activités/compétences,
• de tous les éléments de la rétribution liés aux contrats de travail Orange SA.

L’analyse CFDT des mesures d’accompagnement démontre qu’elles sont inférieures aux standards du marché.

Si le projet d’accord RCC est signé, si le salarié rentre dans les critères très contestables d’éligibilité à la RCC, la direction propose actuellement un enchevêtrement de mesures financières et d’accompagnement. Mais en quelques mots, la direction propose l’ajout de quelques mois de salaires aux indemnités conventionnelles de licenciement (CCNT) qui dépendent de l’âge et de l’ancienneté. Sous réserve que le salarié ait bien passé toutes les étapes pour faire valider son projet de : création d’entreprise, validation des acquis de l’expérience, promesse d’embauche, formation…

Nous restons déterminés à stopper ce plan de suppression d’emplois injuste et inexplicable au vu des bons résultats d’Orange Business. Sur le marché Entreprise (B2B), Orange Business est toujours premier en France et demeure l’un des leaders européens. Le combat des militants CFDT, les multiples manifestations des collègues SCE, l’intersyndicale CFDT, CGT, SUD et FOCom, ont déjà influencé la position de la

direction.

Derrière chaque suppression d’emploi, il y a un collègue, une famille et des proches ! Dans l’intérêt de la santé des collègues SCE, la CFDT demande le retrait immédiat et inconditionnel des suppressions d’emplois chez Orange SA.

pouce en bas
Documents
Une direction qui peine à justifier l’inexplicable !